

## La Ville de Magog entame l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques

**Magog, le 11 juin 2020** – Le conseil municipal a approuvé récemment une résolution quant à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques. Ce mandat a été confié à la Division environnement de la Ville de Magog qui sera appuyée par des étudiants en environnement de l'Université de Sherbrooke.

Un plan d'adaptation aux changements climatiques a comme objectif de mettre en œuvre diverses mesures pour augmenter la résilience des communautés face aux aléas du climat actuel et futur. À titre d'exemple, il peut s'agir du verdissement de certains espaces urbains, du réaménagement du territoire, de modifier les pratiques de gestion de l'eau, de la faune ou de la flore.

Cette décision du conseil municipal a été prise dans la foulée de deux importants rapports sur le sujet réalisés par l'Union des municipalités du Québec et par la Fédération canadienne des municipalités. Ils mettent en évidence les défis des changements climatiques pour les municipalités québécoises et canadiennes et l'importance de l'analyse et de la planification pour se prémunir contre leurs effets néfastes sur les communautés. Selon eux, si rien n'est fait, les conséquences seront catastrophiques pour les populations et les coûts astronomiques.

La réalisation du plan de Magog vise donc l'analyse des risques immédiats ou imminents et à en prévoir l'évolution. Des stratégies et un plan d'action en découleront. Ils permettront d'intégrer certaines actions aux opérations régulières des services municipaux. La sécurité publique quant à elle aura davantage d'information pour préparer des plans d'intervention en cas d'urgence. La Ville pourra ainsi non seulement assurer une sécurité accrue pour ses citoyens, mais aussi faire des économies substantielles en prévoyant certains effets des changements climatiques ou en réduisant les impacts en cas de situations extrêmes.



Les sujets qui seront notamment à l'étude sont :

- les vagues de chaleur intense (ex. : canicules);
- les inondations (ex. : crues printanières);
- les allergènes saisonniers (ex. : pollen);
- les maladies transmises par les insectes et les animaux (ex. : maladie de Lyme).

Afin de réaliser un plan préliminaire qui sera en révision continue, les responsables feront des analyses diverses et des consultations auprès de la population et des organismes du milieu qui œuvrent en environnement afin de recueillir leurs commentaires et de profiter de leur expertise. Des stratégies seront proposées et un plan d'action sera mis en œuvre.

La mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicki-May Hamm, se réjouit de cette initiative. Elle explique qu'il « est plus que temps pour Magog d'enclencher cette démarche. C'est un incontournable lorsque l'on considère divers événements intenses que nous avons vécus au cours des dernières années, comme le verglas, les inondations à répétition, les vagues de chaleur plus fréquentes et l'augmentation des cas de la maladie de Lyme dans notre région. Les changements climatiques sont un processus irréversible et nous devons les prévoir autant que possible et surtout, nous préparer pour que les effets soient le moins néfastes possible sur notre population en cas d'événements extrêmes. Sur cette question, le proverbe « vaut mieux prévenir que guérir » prend ici tout son sens. »

- 30 -

**Source et information :**

Direction des communications et des technologies de l'information  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 350

